



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

I - le cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2313-1, M 3313-1 et L 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRE du 7 Août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La commune compte un budget principal et trois budgets annexes : Eau, Assainissement et Intervention Economique.

Dans un contexte financier incertain en raison de la pandémie de COVID-19 et de la disparition de la taxe d'habitation à compter de cette année, le budget primitif de la Commune veille à la préservation de la qualité des services, à la maîtrise de la fiscalité tout en maintenant un niveau d'investissement répondant aux besoins de proximité.

Les orientations pour l'année 2021 sont :

- **La mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation.**

2021 est l'année de suppression effective de la perception de la taxe d'habitation pour la commune qui est compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti en 2021 est de **43,37 %** soit le taux communal (18,97%) ajouté au taux départemental (24,40 %) ;

Le conseil municipal, en séance du 8 avril 2021, a maintenu les taux appliqués en 2020 (sans changement depuis 2016), l'effet de « fusion des taux » est neutre pour les habitants.

- **Le maintien des services à la population – des investissements maîtrisés.**

La qualité de vie des habitants est une priorité pour la municipalité et s'attache au maintien des commerces et services de proximité. L'acquisition du cabinet médical en 2020 pour en assurer la pérennité, l'amélioration des bâtiments communaux existants, la construction de nouveaux équipements répondent à cet objectif.

Ces investissements sont réalisables par une gestion rigoureuse qui permet de dégager des excédents de fonctionnement.



II- La section de fonctionnement

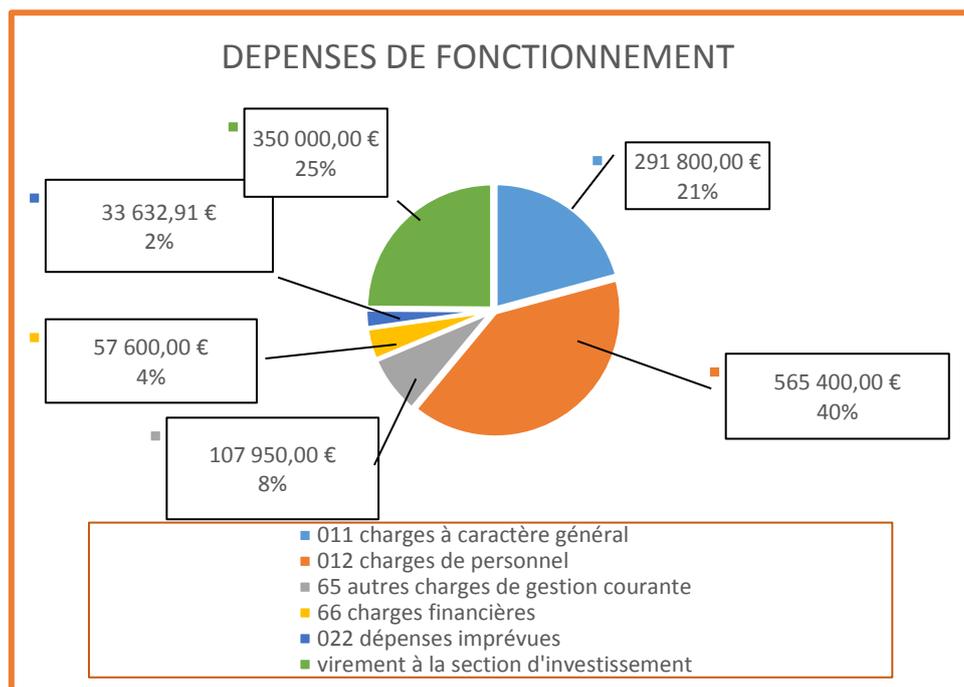
Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Elle s'équilibre à la somme de 1 406 382,61 € tant en dépenses que en recettes

II.1 Maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits travaux d'entretien) s'élèvent à 965 150 € soit une baisse de - 17,20% par rapport à 2020 ; elles ont été estimées au plus juste, calquées sur les réalisations de l'année précédente.
- Gestion maîtrisée de la masse salariale qui reste stable et s'élève à 565 400 € (576 500 € en 2020)
- Les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités élus) affichent une légère baisse : 107 950 € contre 114 460 en 2020 (- 6%)

Cette maîtrise des dépenses courantes permet une capacité d'autofinancement pour les investissements de 350 000 € (210 000 € en 2020)



II.2 Stabilité des recettes de fonctionnement

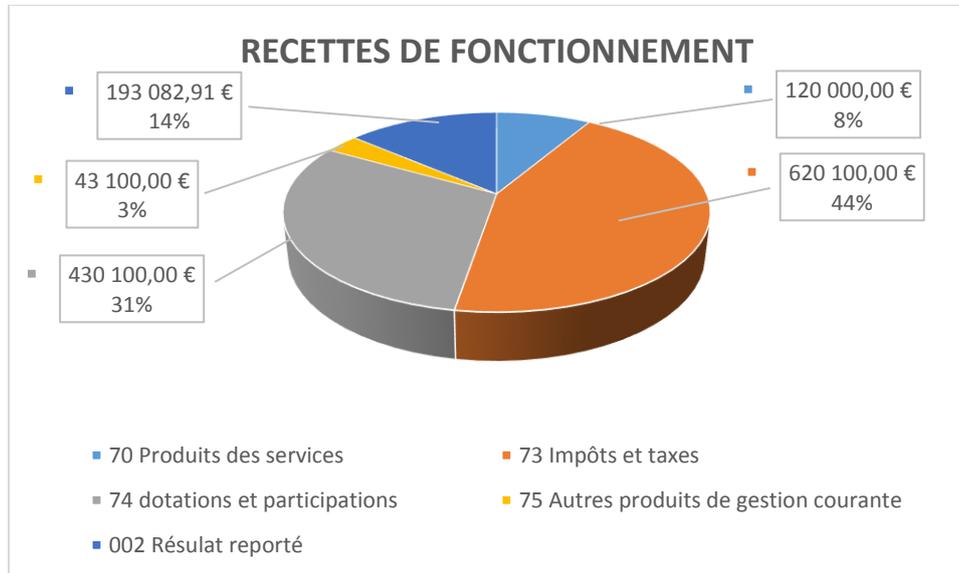
- Produit de la fiscalité (620 000 €)
Pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2021 (hors actualisation des bases décidée par l'Etat), malgré la suppression de la taxe d'habitation compensée par la part départementale du foncier bâti.
- Produits des services (120 000 €)
Ces recettes ont été estimées au plus juste en tenant compte de la crise sanitaire ; le produit attendu est toutefois en hausse de 16 % en raison du nombre croissant de repas



servis à la cantine et de la location des bâtiments communaux : gîtes, commerces, logements d'habitation.

- Stabilité des dotations de l'état (430 100 € contre 411 900€)

Le résultat de fonctionnement 2020 reporté s'élève à 193 082,91 €



III - Section d'investissement

Elle s'équilibre à la somme de : 907 348,19 €

III .1 Les dépenses d'investissement

- a) Seuls les projets engagés en début d'année ont fait l'objet d'une inscription budgétaire :
- Réfection de la toiture des gîtes (46 000 €)
 - Acquisition de terrains et agencement (65 000 €)
 - Renouvellement du matériel informatique de la mairie – acquisition d'équipement numérique pour l'école (25 000 €)
 - Autres travaux en cours (43 000 €)
 - Autres immobilisations à l'étude : 110 000 €

Le projet de rénovation de la salle des fêtes reste l'investissement « phare » de 2021 ; des demandes de subvention ont été déposées et sont en cours d'étude. Sans accord formel des subventions, le conseil municipal n'a pas inscrit de crédit de dépense pour cet investissement.

- b) Emprunts et dettes

Un emprunt de 200 000 € a été contracté fin 2020 pour financer l'acquisition du cabinet médical (opération réalisée courant 2020), le remboursement du capital d'emprunt débutera en mai 2021. Le remboursement de la dette en capital s'élève à 117 800 €.

- c) Report du solde d'exécution 2020 : - 330 264,11€ compensé par autofinancement



III.2 Les recettes d'investissements

Comme pour les projets d'investissement, seules les recettes engagées restant à percevoir, ou formelles, ont fait l'objet d'une inscription :

- Emprunt (199 230 € - acquisition du cabinet médical en 2020)
- Reliquats de subventions (129 500 €)
- Fonds de compensation de TVA (40 600 €)
- Taxe d'aménagement (2 000 €)

Les autres recettes sont constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (186 018 €) pour couverture du déficit d'investissement.

II – Budgets annexes

1. Eau Potable

Ce budget d'un montant global de 506 006,72 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 208 594,77 €
- Section d'investissement : 297 411,95 €

Les charges et produits de fonctionnement sont en légère augmentation compte-tenu de la faible progression du volume d'eau vendu (68 940 en 2019 - 66 932 m3 en 2018 –). Le prix du m3 est maintenu à 0,89 €.

Les investissements en 2021 :

- Les mesures de confinement prises pour la lutte contre la pandémie ont occasionné un retard pour la restitution de l'étude patrimoniale et l'élaboration d'un schéma directeur. De ce fait, les crédits budgétaires portant sur le solde des honoraires dus au bureau d'étude SEURECA (15 922€) et 273 000 000 € sont inscrits en prévision des travaux de renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable.

Selon l'étude effectuée, les scénarii élaborés proposent un renouvellement des réseaux de 1 à 2 % par an sur une première tranche de 10 ans.

Ces investissements nécessiteront un recours à l'emprunt et auront très vraisemblablement un impact sur le prix de l'eau.

- Les emprunts

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 9 000 €

2. Assainissement

Ce budget d'un montant global de 728 445,34 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 209 237,55 €
- Section d'investissement : 519 207,79 €

La section de fonctionnement fait apparaître une légère hausse par rapport à l'exercice 2020 (+ 13,48%) due essentiellement à l'augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté (116 187,55 € contre 90 719,64 en 2020)



Les investissements en 2021

- solde l'une étude patrimoniale et élaboration d'un schéma directeur pour identifier les besoins et programmer les investissements à venir (31 555 €).
- Programmation de travaux de rénovation et modélisation des réseaux (487 652,79€)

3. Intervention Economique

Ce budget d'un montant global de 109 121,76 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement et retrace la comptabilité inhérente aux bâtiments commerciaux en location (boucherie, atelier relais, micro crèche).

- **La section de fonctionnement** s'élève à 58 863,42 € soit une augmentation de 29 % par rapport à 2020 due à :
 - la hausse des recettes (résultat reporté N-1 en augmentation; produits des loyers)
 - la baisse des charges à caractère général et financière
 - la fin du remboursement des empruntsCes différents leviers permettent un autofinancement pour des projets d'investissement à hauteur de 40 000 €
- **La section d'investissement** s'élève à 50 258,34 € comprend
 - les dépenses d'équipement (40 000 €)
 - le solde négatif reporté (10 258,34 €)

Les recettes sont assurées par de l'autofinancement.

Malgré les contraintes budgétaires constantes, la municipalité maintient sa volonté d'investir sur des projets contribuant au dynamisme de la commune. La recherche accrue de financements extérieurs, la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui assure l'autofinancement, permettent l'investissement en limitant le recours à l'emprunt.



II.1 La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 406 382,61 € tant en dépenses comme en recettes

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits travaux d'entretien) s'élèvent à 965 150 € soit une baisse de – 17,20% ; elles ont été estimées au plus juste, calquées sur les réalisations de l'année précédente
- Gestion maîtrisée de la masse salariale qui reste stable et s'élève à 565 400 € (576 500 € en 2020)
- Les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités élus) affichent une légère baisse 107 950 € contre 114 460 en 2020 (- 6%)

Cette maîtrise des dépenses courantes permettent une capacité d'autofinancement pour les investissements de 350 000 € (210 000 € en 2020)

Stabilité des recettes de fonctionnement

- Produit de la fiscalité (620 000 €)

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2021(hors actualisation des bases décidée par l'Etat), malgré la suppression de la taxe d'habitation compensée par la part départementale du foncier bâti.

- Produits des services (120 000 €)

Ces recettes ont été estimées au plus juste en tenant compte de la crise sanitaire ; le produit attendu est toutefois en hausse de 16 % en raison du nombre croissant de repas servis à la cantine et de la location des bâtiments communaux : gîtes, commerces, logements d'habitation.

- Stabilité des dotations de l'état (430 100 € contre 411 900€)

II.2 Section d'investissement s'équilibre à la somme de : 907 348,19 €

Seuls les projets engagés l'année précédente ont l'objet d'une inscription budgétaire

Peu d'investissements en 2020, en comparaison à l'exercice écoulé en raison du renouvellement du conseil municipal et du vote tardif du budget, compte-tenu de l'effet COVID 19 :

1. Immobilisations incorporelles (études pour la rénovation de la salle des fêtes et extension de la micro crèche)
2. Immobilisations corporelles (acquisitions – installations, aménagements de constructions
 - a. Acquisition d'un bâtiment de rapport (84 000 €)
 - b. Réfection éclairage public (91 000 €)
 - c. Réfection de la façade de la mairie (dernière tranche) (35 000 €)
 - d. Acquisition de matériel pour village divers (10 000 €)

